



Félicitations!

Voici la marche à suivre pour enregistrer la naissance de votre enfant.

Veillez remplir les formulaires ci-joints et les retourner au comptoir des admissions durant les heures suivantes :

- **Du lundi au vendredi :** entre 11 h et 12 h, ou après 19 h
- **Durant la fin de semaine :** à n'importe quel moment

Les préposés au comptoir des admissions pourront agir comme témoin pour authentifier votre signature.

Si vous voulez être servi en français, vous ou l'infirmière pouvez appeler au 867-393-8747 du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h.



1 Enregistrement d'une naissance vivante

Veillez remplir ce formulaire en ayant soin de fournir tous les renseignements demandés avec exactitude. Ce document a valeur juridique et sert à l'enregistrement officiel de la naissance de votre enfant.

Assurez-vous que tous les noms sont épelés correctement et que tous les renseignements sont exacts. Faire changer quoi que ce soit sur ce formulaire une fois déposé peut s'avérer un long processus.

2 Reconnaissance de paternité et demande conjointe faite par les parents d'enregistrement d'une naissance (formulaire long)

Si vous et le père n'êtes pas légalement mariés, il faut que les deux parents remplissent ce formulaire si vous désirez tous deux :

a) que l'enfant porte le nom de famille du père ou ceux de la mère et du père joints par un trait d'union;

ou

b) que les renseignements concernant le père figurent sur les documents d'enregistrement de la naissance même si l'enfant ne portera que le nom de famille de la mère.

Nota : Les mères seules (célibataires ou divorcées) ne sont pas tenues de déposer un document attestant la paternité si elles ne veulent pas que soient connus les renseignements concernant le père.

Important : Les parents peuvent ultérieurement faire modifier le dossier de naissance pour y inclure les renseignements

concernant le père et, par la même occasion, faire changer le nom de famille de l'enfant s'ils le désirent.

Les droits à verser pour faire faire cette modification sont de 10 \$.

Cependant, une fois que les renseignements concernant le père ont été versés au dossier de naissance, il n'est plus possible de les faire supprimer.

La seule exception à cette règle est si l'enfant est légalement adopté – par exemple, si la mère se remarie et que son nouveau conjoint désire adopter l'enfant légalement.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, veuillez communiquer avec le Bureau des statistiques de l'état civil, au 867-667-5207. **Le formulaire doit absolument être signé en présence d'un/d'une témoin. Les préposés au comptoir des admissions peuvent agir à ce titre.**

3 Demande d'enregistrement de naissance faite par des parents mariés (formulaire court)

Si vous et le père êtes légalement mariés, il vous faut remplir ce formulaire.

Le formulaire doit absolument être signé en présence d'un/d'une témoin. Les préposés au comptoir des admissions peuvent agir à ce titre.

Les autres formulaires inclus dans la trousse sont à remplir une fois de retour à la maison :

- **Demande de certificat** – À compter d'environ deux semaines après la

naissance, vous pouvez demander au Bureau des statistiques de l'état civil qu'il vous délivre un certificat de naissance.

Les certificats de naissance ne sont pas délivrés automatiquement. Il faut présenter une demande écrite, accompagnée des droits à verser pour la délivrance du document.

● **Prestation fiscale canadienne pour enfants** – Le formulaire de demande est dans l'enveloppe beige.

● **Inscription au Régime d'assurance-santé du Yukon** – Le formulaire à signer sera prêt pour vous au comptoir des admissions lorsque vous quittez l'hôpital. La carte d'assurance-santé de votre enfant vous sera envoyée par la poste. Si l'enfant a besoin de soins médicaux entre-temps, vous pourrez utiliser votre carte.

Il est très important de bien remplir tous les formulaires ci-joints et de vous assurer que tous les renseignements qu'ils contiennent sont exacts.

Si vous avez besoin d'aide ou avez des questions, vous pouvez téléphoner au 867-393-8700 ou vous adresser au personnel au comptoir des admissions qui se fera un plaisir de vous aider.

Merci de votre collaboration.



hôpital général de whitehorse